

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : PUW ETC-A

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Sidec  
Industrieweg 10  
2490 Balen - BELGIE  
T +32 14 81 50 01  
[safety@sidec.be](mailto:safety@sidec.be) - [www.sidec.eu](http://www.sidec.eu)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifocentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH208 - Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one(2634-33-5). Peut produire une réaction allergique.

### 2.3. Autres dangers

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement : A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
1-Methoxy-2-propanol	(N° CAS) 107-98-2 (N° CE) 203-539-1 (N° Index) 603-064-00-3 (N° REACH) 01-2119457435-35	4,242 – 8,484	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336
SID-5131-66-8	(N° CAS) 5131-66-8 (N° CE) 225-878-4 (N° Index) 603-052-00-8 (N° REACH) 01-2119475527-28	5,8001 – 5,8001	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

# PUW ETC-A

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Retirer les vêtements contaminés.  
Premiers soins après inhalation : En cas de malaise consulter un médecin.  
Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.  
Premiers soins après contact oculaire : Rincer à l'eau tiède durant 15 minutes. Consulter un ophtalmologiste.  
Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre. Mousse. Brouillard d'eau.  
Agents d'extinction non appropriés : eau abondante en jet.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>). Oxydes d'azote. Acide cyanhydrique.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Assurer une ventilation adéquate. Eloigner le public.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Recueillir le produit répandu. Absorber liquide répandu dans matériaux tels que: sable.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Température de stockage : ≥ 5

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)		
UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	375 mg/m <sup>3</sup>
UE	IOELV TWA (ppm)	100 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m <sup>3</sup> )	568 mg/m <sup>3</sup>

# PUW ETC-A

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)		
UE	IOELV STEL (ppm)	150 ppm
Belgique	Valeur limite (mg/m <sup>3</sup> )	184 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur seuil (ppm)	50 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	369 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	100 ppm
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	188 mg/m <sup>3</sup>
France	VME (ppm)	50 ppm
France	VLE(mg/m <sup>3</sup> )	375 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (ppm)	100 ppm
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m <sup>3</sup> )	375 mg/m <sup>3</sup>
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (ppm)	100 ppm
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 15MIN (mg/m <sup>3</sup> )	563 mg/m <sup>3</sup>
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 15MIN (ppm)	150 ppm
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	375 mg/m <sup>3</sup>
Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	100 ppm
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m <sup>3</sup> )	560 mg/m <sup>3</sup>
Royaume Uni	WEL STEL (ppm)	150 ppm
USA - ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	50 ppm
USA - ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	100 ppm

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle	: Lunettes de sécurité. Gants.
Protection des mains	: Gants résistants aux produits chimiques (conformément à la norme européenne EN 374 ou similaire). Matériaux recommandés. caoutchouc fluoré >0.4 mm. Gants en caoutchouc butyle. caoutchouc nitrile >= 0.35mm (>=480 min). Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants. Les gants doivent être remplacés après chaque utilisation et à la moindre trace d'usure ou de perforation
Protection oculaire	: Porter un appareil de protection des yeux/du visage
Protection de la peau et du corps	: Protection complète du corps
Protection des voies respiratoires	: [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.



## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: blanc.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 7,2
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: > 100 °C
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,049 22°C
Solubilité	: Aucune donnée disponible

# PUW ETC-A

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 100 – 220 mPa·s
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

PUW ETC-A	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
SID-5131-66-8 (5131-66-8)	
DL50 orale rat	3300 mg/kg de poids corporel (OCDE 401: Toxicité orale aiguë, Rat, Mâle / femelle, Valeur expérimentale, Orale, 14 jour (s))
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OCDE 402: Toxicité cutanée aiguë, 24h, rat, mâle / femelle, valeur expérimentale, cutanée, 14 jour (s))
1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)	
DL50 orale rat	4016 mg/kg de poids corporel (Méthode UE B.1 tris: Toxicité orale aiguë - Méthode de détermination de la classe de toxicité aiguë, Rat, Mâle / femelle, Valeur expérimentale, Orale)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (Autre, 24h, Rat, Mâle / Femelle, Valeur expérimentale, Cutanée)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 7,2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: 7,2
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

PUW ETC-A	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l

# PUW ETC-A

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

<b>SID-5131-66-8 (5131-66-8)</b>	
CL50 poisson 1	560 – 1000 mg/l (OCDE 203: Poissons: étude de toxicité aiguë, 96 h, Poecilia reticulata, Système statique, Eau douce, Valeur expérimentale, BPL)
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l (OCDE 202: étude d'immobilisation aiguë chez Daphnia sp., 48 h, Daphnia magna, système statique, eau douce, valeur expérimentale, BPL)
<b>1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)</b>	
CL50 poisson 1	≥ 1000 mg/l (Équivalent ou correspondant à OCDE 203, 96 h, Oncorhynchus mykiss, Système semi-statique, Eau douce, Valeur expérimentale, Concentration nominale)
ErC50 (algues)	> 1000 mg/l (Autre, 168 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Système statique, Eau douce, Valeur expérimentale, BPL)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>PUW ETC-A</b>	
Biodégradation	5 %
<b>SID-5131-66-8 (5131-66-8)</b>	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.
<b>1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)</b>	
Persistance et dégradabilité	bonne dégradabilité dans le sol. facilement dégradable dans l'eau.
DThO	1,95 g O <sub>2</sub> /g substance

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>SID-5131-66-8 (5131-66-8)</b>	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,2 (Valeur expérimentale, OCDE 117: Coefficient de partage (n-octanol / eau), méthode HPLC, 20 ° C)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.
<b>1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)</b>	
BCF poissons 1	1 (Pimephales promelas)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	< 1
Potentiel de bioaccumulation	Aucune bioaccumulation attendue.

### 12.4. Mobilité dans le sol

<b>SID-5131-66-8 (5131-66-8)</b>	
Tension superficielle	57,6 N/m (20 °C, 100 vol %)
Ecologie - sol	Pas d'informations supplémentaires disponibles.
<b>1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)</b>	
Tension superficielle	0,0707 N/m (20 ° C, 1 g / l, OCDE 115: Tension superficielle des solutions aqueuses)
Ecologie - sol	peu. Adsorption par le sol.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
(5131-66-8)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
1-Methoxy-2-propanol (107-98-2)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.  
Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Eliminer le produit conformément aux réglementations locales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable

# PUW ETC-A

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

#### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

#### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

#### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

#### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	: Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	: Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

#### - Transport maritime

Aucune donnée disponible

#### - Transport aérien

Aucune donnée disponible

#### - Transport par voie fluviale

Transport interdit (ADN)	: Non
Non soumis à l'ADN	: Non

#### - Transport ferroviaire

Transport interdit (RID)	: Non
--------------------------	-------

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH  $\geq 0,1$  % / SCL

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

#### Allemagne

# PUW ETC-A

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Référence réglementaire : WGK 3, Très dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)  
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV) : Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé  
SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé  
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé  
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé  
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH208	Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one(2634-33-5). Peut produire une réaction allergique.

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*